



## LE MOT DU MAIRE

2021 se termine ; nous accueillons 2022. Je souhaite avant tout vous présenter mes meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité à vous et à l'ensemble de vos proches. La nouvelle vague de contamination qui frappe l'hexagone, sans épargner notre région, nous a amené à ajourner les rencontres festives que nous avions prévues en cette fin d'année. Je regrette vivement de passer à côté de ce moment de convivialité.

Ce bulletin vous rend compte des activités municipales au cours des derniers six mois et vous donne une perspective sur le futur de notre commune. Vous y retrouverez une image fidèle de nos actions.

Le premier fait que je qualifierai d'exceptionnel est l'obtention du droit d'eau pour la centrale hydro-électrique de La Mouline pour une période de trente ans. Depuis 2017, vos élus travaillent à cet accomplissement. Le 18 Novembre 2021, Madame la Préfète de l'Ariège signait l'arrêté préfectoral donnant l'autorisation pour l'exploitation de la centrale hydro-électrique, et ce jusqu'au 16 Novembre 2049. Vous l'avez compris, ce document est majeur pour notre commune. Je tiens ici à remercier publiquement l'ensemble des contributeurs à ce succès ; vous êtes nombreux par votre action, votre soutien, vos encouragements à y avoir pris part.

Nous avons pu aussi clôturer dans ce second semestre, le plan de référence démarré fin 2020. Ce document permet à la commune d'avoir une analyse globale et cohérente et imaginer Aulus dans les 5, 10,15, 20 ans à venir. Les pistes d'aménagement et de développement sont identifiées ; les réalisations que nous débiterons dès 2022 seront rattachées à cette étude globale. Sur ce sujet aussi, nous avons établi de sérieuses fondations nous permettant de bâtir sereinement notre avenir.

Soyez assuré que l'équipe municipale est totalement focalisée sur ses engagements et reste à votre écoute pour l'amélioration de notre quotidien. Je me permettrai de conclure cette introduction à ce nouveau bulletin par une maxime qui m'est chère : 'Pas de Bla-Bla..... des résultats !'

Je vous souhaite à tous un Joyeux Noël et de très bonnes fêtes de fin d'année.





## CENTRALE de la MOULINE – Droit d'eau

Notre droit d'eau, communément appelé ainsi, est l'autorisation de disposer de l'eau des ruisseaux Ars et Garbet pour faire fonctionner une usine hydroélectrique. Ce droit est enfin revenu à la commune

**Cette autorisation a été dans un premier temps réattribuée le 07 septembre 2018 par la préfecture**

### ARRÊTE

#### Article 1:

L'autorisation de droit d'eau sur les ruisseaux Ars et Garbet donnée par arrêtés préfectoraux des 15 novembre 1989 et 29 juillet 1992 à la commune d'Aulus-les-Bains pour le fonctionnement d'un ouvrage hydroélectrique, transférée par arrêté du 27 août 2002 à la SA IGIC, est restituée, à sa demande, à la commune d'Aulus-les-Bains jusqu'au 14 novembre 2019, en application de l'article 2 de l'arrêté du 15 novembre 1989, sans préjudice du droit de la SA IGIC d'exploiter la centrale jusqu'au terme de ladite convention.

#### Article 2

M. le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, M. le sous Préfet de Saint-Girons et M. le maire d'Aulus-les-Bains, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV 31068 TOULOUSE Cedex 7, en application des dispositions des articles R.421-1 et suivants du code des juridictions administratives.

Fait à Foix, le **- 7 SEP. 2018**



### **Signification par la préfecture à la SA IGIC**

LRAR

Monsieur,

Je vous prie de trouver joint au présent courrier l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2018 portant titulaire du droit d'eau des ruisseaux Ars et Garbet. Cet arrêté permet de restituer à la commune d'Aulus les Bains le droit d'eau qui vous a été transféré aux termes de l'arrêté préfectoral du 27 août 2002.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.

Pour la préfète, et par délégation  
le secrétaire général,

  
Christophe HÉRIARD

- Copie à Monsieur le maire d'Aulus-les-Bains
- Copie Monsieur le sous-préfet de Saint-Girons
- Copie à Monsieur le directeur départemental des territoires

Monsieur Jean-Pierre FEUILLERAC  
SA Ingénierie Gestion Industrie Conseil  
70 route de Toulouse  
31 410 NOE



Prise d'eau du Garbet



## CENTRALE de la MOULINE - Droit d'eau (suite)

**Depuis le 18 novembre 2021**, le nouveau droit d'eau a été accordé maintenant à la commune pour un délai de 30 ans jusqu'au 16 novembre 2049. Victoire, pourrions-nous enfin afficher !!!

### ARRÊTE

#### Titre 1er - objet de l'autorisation

##### Article 1-1 : objet de l'autorisation

La régie municipale de production d'électricité renouvelable d'Aulus-les-bains est autorisée, en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants :

- à établir, sur la commune d'Aulus-les-bains un barrage de prise d'eau en lit mineur de la rivière Ars et un barrage de prise d'eau en lit mineur de la rivière Garbet ;
- à exploiter ces installations pour la production d'énergie hydraulique.

#### Titre 7 - dispositions générales

##### Article 7-1 : durée de l'autorisation

La présente autorisation est accordée jusqu'au 16 novembre 2049.

Fait à Foix, le 18 NOV. 2021

  
Sylvie FEUCHER

Un long processus qui a cumulé depuis 2004 un nombre incalculable d'heures de travail et de mobilisation. L'aide de la population d'Aulus, conjuguée avec la volonté pugnace de Michel Veysière, notre ancien maire, les conseils avisés de quasi bénévoles combattants, ont pour Aulus, notre commune, laissé un bel héritage pour le futur.

Gageons que pour l'avenir, la mémoire collective aura à cœur de protéger ce bien âprement acquis.

Le processus d'obtention de ce nouveau droit d'eau a démarré depuis mi 2017, non sans travail et volonté des équipes municipales, en associant des techniciens hautement qualifiés dont les compétences ont été bien présentes. Citons A.Faucher pour le volet technique, Ph.Baran pour le volet environnemental, JC Meynard pour l'aide à maîtrise d'Ouvrage ; sans oublier les avocats Ph Marc, R Darrière et les conseils avisés bénévoles de G Dargegen et M Rouzaud

Dès le 01 janvier 2019, date de récupération de la centrale, la commune a repris en régie communale cette activité avec le conseil de régie d'exploitation composé maintenant de Patrick Boyer, maire, des adjoints Bernadette Rogalle, Jean Pierre Galin Frare, Lucien Granier et des conseillers Christophe Houdaille, Pascal Ruelle et de trois intervenants extérieurs, Michel Veysière, Marcel Galin, Jean Pierre Bouisse.

Jusqu'au 18 nov 2018,

Une dizaine de réunions plénières avec les services préfectoraux, une cinquantaine de réunions de travail de préparation et de coordination ont été nécessaires. Le résultat efface bien largement tout ce temps consacré à ce travail de fond, malgré les embûches et les doutes, mais avec nos satisfactions et notre volonté.



## CENTRALE de la MOULINE (travaux– droit d'eau)

Ce nouveau droit d'eau n'a pas été accordé sans contrainte aucune.

En tout premier lieu, il fallait répondre aux enjeux imposés par l'administration et notamment avoir les capacités financières et techniques absolument nécessaires dans le cadre de l'obtention du droit d'eau. La régie communale mise en place a permis de répondre à ces exigences. Sans oublier les fonds captés sur la trésorerie d'Igic et la vente de production de KWh au nom de la régie.

Puis la reprise de cette activité au 1<sup>er</sup> janvier 2019 a nécessité expertises et mise en place, ceci en complète sécurité des intervenants, des modifications et nouvelles installations techniques. Pendant ces 3 dernières années il a été remédié aux désordres affectant la centrale de la mouline et aux pertes d'exploitation subies par la commune.

Il faut citer les changements des deux roues Pelton, pièces essentielles aux turbines, l'ensemble des vannes de pieds, la révision des automatismes... tout en assurant le contexte juridique.



Vanne Bypass



Roue Pelton

Depuis le 18 novembre 2021, un planning de travaux et d'actions est prévu pour répondre aux exigences de l'autorisation obtenue.

Principalement, la mise en conformité des débits réservés début 2022 et de la prise d'eau Garbet (**grille secondaire** et dévalaison) ; y compris liaison filaire entre usine et prise d'eau. Pour ces derniers travaux une date butoir est prévue pour 2024.

Toute une série de mesures compensatoires sera réalisée entre 2022 et 2024.



## CABANES PASTORALES



Cabanne de Pentussan



Cabane du Cacou

Bien qu'un peu de retard ait été pris sur le planning prévisionnel, nous pouvons nous réjouir que la cabane du Cacou et celle du Pentussan soient installées. Il est vrai que les conditions météorologiques n'ont pas facilité la tâche des entreprises ; pluie, crachin, brouillards inhabituels durant les mois d'été n'ont pas permis d'avancer comme nous l'avions programmé.

Dans tous les cas, le résultat est là, fidèle à ce que nous avons imaginé. La qualité, le confort, l'esthétique de ces réalisations témoignent de l'implication et de l'engagement de la commune auprès de ses éleveurs.

La troisième cabane sera installée à la fin du printemps 2022 afin que tout le dispositif soit opérationnel pour la nouvelle saison d'estive.

## COUPES AFFOUAGERES

Lors de la séance du 10 décembre 2021, le conseil municipal a validé le volume de 350 stères demandé par les 45 candidats (coupes principales et secondaires) à l'attribution de coupes affouagères. La demande a été transférée à l'ONF pour l'attribution et le marquage des arbres à abattre. Cette opération s'effectuera au printemps et nous procéderons au tirage au sort pour l'attribution des lots avant la fin du deuxième trimestre de 2022.

Nous profitons de cet espace pour rappeler à tous l'importance du respect des règles de sécurité dans la réalisation de ces travaux.





## TRAVAUX



### Elargissement du lit du Garbet

Au fil des bulletins, nous vous tenons informés de ce sujet. Suite aux événements météorologiques de Juin 2017, suite aux demandes des services de l'Etat de réduire les risques d'inondation sur la partie aval du village, une étude et un certain nombre de travaux ont été engagés.

Une étape importante dans ce processus était l'élargissement du lit du Garbet au droit du bâtiment du centre d'accueil de la Ville de Toulouse ; en effet, la largeur du lit avait été passablement réduite lors de travaux sur le centre fin des années 80.

Après une étude menée par le service RTM de l'ONF, ces travaux d'élargissement ont pu être réalisés pendant la période d'étiage d'été (début Septembre). Après une opération de pêche électrique pour enlever la population piscicole du tronçon de travaux, ce fût un balai de pelles mécaniques et camions bennes qui a permis de redessiner le lit de la rivière.

Dans un souci d'optimisation financière, le conseil municipal a décidé que le remblai dégagé ne serait pas mis en décharge mais transporté à Agneserre pour créer une plate-forme au départ du chemin de Garbetou.

Ces travaux nous ont contraint à démonter la passerelle qui permettait de traverser le Garbet ; nous le regrettons. L'équipe municipale travaille déjà sur un projet alternatif permettant de rétablir cette liaison, fort appréciée de beaucoup d'entre nous.

Félicitons-nous tous de cette nouvelle étape dans la réduction des risques d'inondation de notre commune.





N° 3 – Déc 2021

## TRAVAUX (suite)



Cour de Cailhaou



Carrerot de Mel

### Autres travaux divers réalisés ou en cours 2021

Travaux réfection voirie : Carrerot de Mel, Cour de Cailhaou

Réfection mur de soutènement parking proche du cimetière, reprise de l'angle pour faciliter la circulation

Pose de panneaux signalétiques prévenant des passages difficiles dans le haut du village

Travaux de drainage camping côté route pour assainir et permettre de gagner des emplacements

Prise en charge de la destruction de plusieurs nids de frelons asiatiques chez des particuliers et commune

Début des travaux dans le bâtiment de la carrière



## CAMPING

Les améliorations continuent au camping " Le Couledous " 2 chalets 5 /7 places longeant la rivière viennent d'être refaits, un rajeunissement nécessaire pour accueillir correctement les utilisateurs des lieux. Courant décembre la rénovation d'un chalet 4/ 6 places devrait débuter ce qui porterait à 7 chalets rénovés sur 18.

La commission camping en collaboration avec les employés planche désormais sur les investissements de 2022 alors n'hésitez pas, pour ceux qui le souhaitent à faire le tour du camping et nous faire partager vos idées.

Il s'agira d'un travail intense sur plusieurs années, qui nous paraît indispensable afin d'accueillir des touristes toujours aussi ravis par la beauté des lieux.

La commission camping (Manon,Camille, Christophe , Marie\_Anne) ainsi que Séverine et Lucas vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année. Marie Anne Dupont.



## ETABLISSEMENT THERMAL

### Saison Thermale

La saison thermale se termine sur un bilan plein d'espoir ; malgré cette période remplie d'incertitudes, malgré les limitations dues à la crise sanitaire, malgré des périodes d'ouverture réduites, les Thermes de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées ont pu accueillir plus de 450 curistes pendant la période d'ouverture. Merci à l'ensemble du personnel pour la qualité de l'accueil et leur implication ; elles sont reconnues par tous

L'étude clinique permettant de qualifier les thermes d'Aulus / Communauté de Communes Couserans Pyrénées pour le traitement de pathologies liées à la rhumatologie a permis d'inclure 80 patients en 2021 ; cette étude se poursuit et les premiers résultats sont en cours d'analyse à l'Université de médecine de Bordeaux. Nous espérons que ces travaux puissent se finaliser en 2022 pour obtenir un agrément dès 2023

En cette fin d'année, nous recevons aussi les premiers retours de l'analyse des cabinets AQUAVITA-TEMPO, cabinets retenus par la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, pour proposer les orientations nécessaires à l'avenir des activités thermales en Couserans. Le but de cette étude est de définir les transformations à mettre en œuvre pour nous assurer que la structure thermique offrira les prestations en adéquation avec les attentes des curistes de demain.

Comme vous le percevez sans doute, la baisse du nombre de séjours due à la crise sanitaire n'a fait que renforcer notre engagement à développer le thermalisme en Couserans ; toute l'équipe (permanents, saisonniers, élus) s'y emploie au quotidien.

Que représente 2022 dans la vie thermale à Aulus-les-Bains ? Simplement, 200 ans de thermalisme. Alors, nous mobilisons nos forces pour que ce bicentenaire soit célébré à la hauteur de l'évènement.





## PASTORALISME

Cette année grâce aux moyens de protection mis en place par les éleveurs, le bilan des estives sur notre secteur reste correct mais l'équilibre est fragile.

Dans des montagnes hostiles doivent cohabiter bergers, randonneurs avec chiens, famille et chiens de protection " Patou" imposés par l'état (de plus en plus nombreux). Ceci génère de nombreuses craintes et interrogations auprès des usagers de la montagne.



Une organisation complètement repensée et perturbée depuis la réintroduction de l'ours. Les cabanes pastorales seront un appui précieux l'année prochaine pour le maintien du pastoralisme dans nos montagnes.

Cette année, la municipalité aura le plaisir de rajouter avec le panier des aînés, un pot de miel. Celui-ci provient d'un apiculteur Ariégeois avec qui nous avons signé une convention l'année dernière et qui a installé ses ruches sur le secteur de Coumebière.

## RESEAU TELEPHONIQUE

### Amélioration réseau téléphonique mobile

Un effort d'amélioration de la couverture du réseau téléphonique mobile est en cours sur les zones du col de Latrape et du bas du village (New Deal Mobile).

L'opérateur en charge de cette implémentation est Orange ; c'est donc avec lui et avec son sous-traitant Axians que nous interférons pour la réalisation de ces travaux.

Comme en pareilles circonstances, nous devons trouver le meilleur compromis entre implémentation des installations et acceptation par les usagers. Il n'est jamais facile d'implanter les infrastructures nécessaires aux nouvelles technologies, spécifiquement dans les panoramas si beaux qui nous entourent. Plusieurs pistes sont à l'étude ..... Une solution sera trouvée. Nous faisons tout pour que cette amélioration de couverture du réseau téléphonique mobile soit une réalité fin 2022.



N° 3 – Déc 2021

## ADPC (Aide Développement de Projets en Couserans).



L'association ADPC gère l'Espace Trail , le Parc Accrobranche et l'organisation des courses.

L'année 2021 est une année charnière pour l'association qui a vu son Conseil d'Administration renouvelé et la venue de nouveaux dirigeants.

Les recettes de ADPC sont, hormis les subventions, assurées par l'activité du parcours en hauteur (Accrobranche). Le chiffre d'affaire est sensiblement le même que celui de la saison 2020 soit environ 40000 euros.

Acro'lus a accueilli environ 2900 utilisateurs malgré un été pluvieux et notamment des orages les après-midi. Nous avons recueilli de nombreux retours positifs sur l'organisation du parc et l'accueil du public. Nous avons remarqué que peu de gens des vallées et peu d'adolescents fréquentent le parc. Une réflexion est menée actuellement sur ce constat.

Il faut remercier sincèrement l'équipe des opérateurs qui ont su s'approprier le projet et démontrer ainsi leur professionnalisme.

Actuellement l'équipe dirigeante mène une réflexion sur le devenir de ADPC, le développement de l'accrobranche, des parcours de Trail et l'organisation des courses.

En ce sens, un projet global sera présenté à Mr le Maire, qui prendra en compte :

- des propositions de refonte du parcours d'accrobranche en fonction de l'état sanitaire des arbres du parc et de la prise en compte des règles de sécurité.
- la gestion des parcours de Trail pour une meilleure fréquentation
- les courses envisagées en 2022 et notamment celle de la Cascade d'Ars que nous prévoyons d'organiser le 12 Juin 2022
- une nouvelle signalétique, plus adaptée au cœur d'un parc naturel, sera mise en place pour l'été prochain sur les parcours de trail.

L'équipe d'ADPC remercie vivement les services de la Mairie pour leur disponibilité et Mr le Maire toujours à notre écoute.



## ESPACE MUSEAL



Le lieu poursuit sa mission pour transmettre et faire connaître l'histoire de la vallée, dans le contexte de la France occupée par l'Allemagne nazie. En lien avec d'autres associations mémorielles et les enseignants, le travail de recherche avec les élèves est l'enjeu majeur. Les différents thèmes abordés dans cet espace visent à renforcer la réflexion et le questionnement quant aux notions de citoyenneté et d'engagement, qui font sens dans le monde actuel.

Des membres de l'association MHVA ont été présents lors de la commémoration de la rafle du 26 Août 1942 et de la journée en hommage aux Justes de France.

Avec leurs enseignants, les élèves d'une classe du lycée Rambaud à Pamiers sont venus récemment visiter l'espace muséal, ils ont participé à un atelier, le thème était : « le journal d'Anne Franck ». Ils ont ensuite parcouru les lieux emblématiques du village où vivaient les juifs assignés.

L'ouverture au public a permis à 429 personnes de connaître l'espace muséal.

Le site internet de l'association MHVA est en cours de finalisation et peut être déjà consulté :

<https://espace-memoire-histoire-vivante-aulus-les-bains.com/>

### Nos Deuils

Monsieur Dhombres René décédé à l'âge de 80 ans

Monsieur Segalas Joseph décédé à l'âge de 82 ans.

Monsieur Sanfourche Hervé décédé en montagne à l'âge de 57 ans



Mme et Mr Bourneton-Aulus 1935

Le village d'Aulus, frontalier avec l'Espagne, a vu l'arrivée d'une brigade des douanes dans la période de l'entre deux guerres. Les douaniers remplissaient, entre autres missions, le contrôle des mouvements des troupeaux lors des transhumances. Le cheptel de chaque éleveur faisait l'objet d'un recensement rigoureux, par tête de bétail.

C'est en 1932 qu'Eugène Bourneton sous brigadier des douanes, arrive à Aulus avec sa femme et leurs trois enfants, André, Madelaine et René, le dernier fils, Alain va naître en 1942. A la fermeture du poste des douanes, Mr Bourneton rejoint Saint Giron où il terminera sa carrière, avec le grade de contrôleur en 1962.

La retraite le verra très actif, c'est le début de la station de ski au col de La Trappe, il assure le secrétariat de l'école de ski avec le directeur Mr Uchan. A la saison estivale, lui et sa femme accueillaient des locataires habitués à séjourner chez eux. Au point du jour, ils assuraient la cueillette dans les jardins, soigneusement entretenus, produisant de belles récoltes. Le soin aux volailles et lapins, maintes autres tâches faisaient des journées laborieuses.

Correspondant de la dépêche du Midi, il est le témoin de la vie du village, partageant les événements marquants.

Mr Bourneton était né en 1902 à Sainte Florine (43). De sa jeunesse difficile, orphelin à 3 ans et ayant travaillé à la mine de charbon à 11 ans, il avait gardé une grande rectitude, mais aussi une compréhension vis-à-vis du monde paysan. Malgré la rigueur des contrôles dans la zone frontalière, il avait su forcer l'estime des villageois. Entouré de sa famille, il a fait entièrement partie de la communauté. Il est décédé en 1986 et repose au cimetière d'Aulus avec son épouse, décédée en 1993, qui, jusqu'à la fin a cultivé fleurs et légumes dans le jardin de « Curte »